# QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS-SPORT » <br> PRÉALABLE À LA DEMANDE DE LICENCE (Changement de club ou renouvellement) 

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour demander votre licence au sein de la Fédération Française de Football selon les règles énoncées à l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.

SI VOUS AVIEZ FOURNI UN CERTIFICAT MÉDICAL EN SAISON 2018/2019 OU 2019/2020, répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON.
 votre pratique sportive ?

NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

## SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS :

Pas de certificat médical à fournir.
Simplement attestez, selon les modalités prévues par la F.F.F., sur votre demande de licence (en ligne ou papier), avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

## SI vous avez Répondu oui i une ou pusieurs questions :

## Certificat médical à fournir.

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

